

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
EIFFAGE**



Mai 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise EIFFAGE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

EIFFAGE			
Date d'adhésion au programme	29/05/2020	Date d'engagement dans le programme	15/09/2020
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	31/03/2025
Plan d'action évalué	2ème plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	01/01/2023 - 31/12/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	Mai 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon & Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Outre l'évaluation, le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider le dépôt d'un nouveau plan d'action puis du rapport de suivi.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
III. Recommandations	10
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action EEN	10
III.1.2 Complément au plan d'action EEN.....	10
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	10
IV. Synthèse des retours des relecteurs	11

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

Eiffage est une grande entreprise intervenant en France et à l'international. Son organisation repose sur plusieurs branches métiers spécialisées opérant de manière décentralisée pour une implantation au plus près des territoires.

Secteurs d'activité

Eiffage est l'un des leaders européens du BTP et des concessions dont les principaux métiers sont : construction, immobilier, aménagement, génie civil, métal, route, énergie systèmes et concessions.

Chiffre d'affaires

Non communiqué

Nombre d'employés

70 400 collaborateurs

Site web de l'entreprise

<https://www.eiffage.com/>

A noter que dans l'ensemble du rapport d'évaluation, nous utilisons la dénomination « plan d'action EEN » ou « action EEN » pour parler des 13 actions inscrites par Eiffage sur la période 2023-2025, et conservons le terme « sous action » pour désigner les 186 actions sous-jacentes et qui figurent dans le rapport environnemental d'Eiffage.

I.1 Engagements préexistants

Eiffage est engagé depuis 2010 en faveur de la prise en compte et de la préservation de la biodiversité dans l'exercice de ses activités. Cet engagement s'est notamment concrétisé dans la participation à des initiatives d'envergure, que ce soit le « countdown 2010 » de l'IUCN, la « Stratégie Nationale pour la Biodiversité » à partir de 2012, « Act4Nature » de 2018 à 2020, dispositif d'Entreprises engagées pour l'environnement, puis au dispositif « Entreprise engagées pour la Nature » (2020-2022) de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB).

L'engagement 2020-2022 a été instruit par l'OFB au premier semestre 2023 et fait l'objet d'un niveau « En progrès ». Eiffage a transmis à l'OFB un courrier en réponse à cette évaluation. Une analyse comparative synthétique des 2 plans d'action réalisée par les BE en charge de l'évaluation est proposée ci-après :

1. Les continuités entre les 2 plans d'actions

Le deuxième plan d'action biodiversité (2023-2025) poursuit la structuration engagée dans le premier plan d'action (2020-2022) autour des enjeux majeurs d'Eiffage en matière de biodiversité. Plusieurs axes d'intervention restent inchangés :

- Approche méthodologique : Le premier plan a mis en place une évaluation systématique des impacts sur les cinq facteurs d'érosion de la biodiversité (IPBES), méthode qui a été approfondie et élargie dans le deuxième plan (notamment avec l'analyse de résilience macroscopique réalisée en 2024).
- Gouvernance et pilotage : La mise en place de référents biodiversité dans chaque branche, initiée dans le premier plan, a été renforcée. La supervision par la direction du développement durable et innovation transverse est maintenue, avec un suivi semestriel en COMEX.
- Objectifs et structuration : L'objectif général d'atteindre 90 % d'avancement des actions par périmètre métier reste identique. Les actions continuent de se structurer autour des impacts

directs et indirects des métiers du groupe.

- Engagements externes : L'implication d'Eiffage dans des labels et certifications (BiodiverCity®, Kalisterre, LPO) se poursuit, avec une montée en puissance du nombre de certifications et de labellisations.

2. Les évolutions notables entre les 2 plans d'action :

- Approche plus intégrée et analytique : Le deuxième plan intègre une analyse de résilience macro-sectorielle basée sur l'outil ENCORE et les travaux de la FNTF, ce qui n'était pas présent dans le premier plan.
- Priorisation des actions : Contrairement au premier plan, le deuxième plan s'appuie sur un système de notation de l'efficacité et de la faisabilité des actions, permettant une meilleure hiérarchisation.
- Exclusion de certaines thématiques : le nouveau plan se focalise exclusivement sur la biodiversité, l'eau et les sols, tandis que les sujets de transition énergétique et d'économie circulaire sont désormais traités dans des stratégies séparées.
- Mécanismes de suivi améliorés : un outil de pilotage dédié a été mis en place pour permettre un suivi plus précis des actions et de leur dynamique d'avancement.
- Montée en puissance des actions de formation : le deuxième plan introduit un programme de formation interne plus structuré, notamment pour les managers, et s'appuie sur des outils de sensibilisation innovants (diagnostics écologiques flash, grilles de visite biodiversité).

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

Après avoir cartographié les dépendances et impacts des différentes activités du groupe à la biodiversité, l'enjeu majeur d'érosion de la biodiversité est décliné en plusieurs enjeux prioritaires :

- Meilleure prise en compte de la biodiversité et ERC
- Amélioration du potentiel biodiversité
- Génie écologique
- Lutte contre l'artificialisation des sols
- Lutte contre le développement et la prolifération des EEE
- Lutte contre la pollution lumineuse
- Limitation de la pollution des eaux et des sols
- Réduction de la pression sur la ressource en eau
- Approvisionnement durable
- Réduction de matériaux neufs
- Réduction et valorisation des déchets
- Meilleure intégration de l'environnement au processus de décision
- Favoriser le changement de pratique des parties prenantes externes
- Sensibilisation et formations biodiversité internes

Pour chaque activité, la priorisation de ces enjeux dépend de la nature des impacts spécifiques.

Le travail de priorisation a eu lieu métier par métier en fonction de l'intensité de l'impact de l'activité sur les facteurs d'érosions de la biodiversité et pour chaque action en fonction de l'efficacité de la mesure sur la réduction de pression et en fonction de la capacité de mise en place de l'action.

Points d'amélioration :

- *Identifier des enjeux majeurs transversaux au groupe*
- *Préciser les enjeux majeurs spécifiques à certains métiers*

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action EEN concerne l'ensemble des métiers du Groupe Eiffage, tel que détaillé dans la méthodologie de l'état des lieux.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans		
Nombre d'actions cœur de métier EEN	11	Nombre d'actions EEN complémentaires	2

Actions cœur de métier EEN de	<ul style="list-style-type: none"> • 1. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre Eiffage Construction • 2. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre Eiffage Aménagement • 3. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre Eiffage Immobilier • 4. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre Eiffage Route Travaux routiers • 5. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre Eiffage Route Carrières • 6. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre Eiffage Génie Civil France • 7. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre Eiffage Métal • 8. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre Eiffage Energies Système • 9. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre concessions • 10. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre concessions autoroutières en France • 11. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre Direction des moyens généraux
--------------------------------------	---

Observations

Eiffage propose un plan d'actions EEN "cœur de métier" structuré autour d'atteinte d'objectifs métiers qui portent sur 186 actions transversales et opérationnelles.

Action EEN complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • 1. D'ici à fin 2025, atteindre 90% d'avancement des objectifs des actions du périmètre direction du développement durable et de l'innovation transverse • 2. Présentation de l'avancement des plans d'action EEN de chaque métier tous les 6 mois en COMEX
----------------------------------	---

Observations

L'action EEN complémentaire d'Eiffage vise l'atteinte d'objectifs qui s'appliquent sur 13 actions.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Eiffage a déposé un plan d'actions EEN structuré autour de ses métiers et rassemblant 186 actions transversales et opérationnelles. Leur description au sein du formulaire EEN est en conséquence succincte et renvoyée pour plus de détails à des documents externes. Leur mise en œuvre est détaillée et régulièrement quantifiée.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action EEN initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel Pertinent	/ Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Eiffage, acteur majeur du BTP et des concessions, déploie un second plan d'action EEN (2023-2025) à l'échelle de l'ensemble de ses métiers, en continuité avec le premier plan (2020-2022). L'entreprise est engagée depuis 2010 dans des initiatives de référence (SNB, Act4Nature, EEN) et a structuré une gouvernance intégrée (référénts biodiversité, suivi en COMEX), des outils d'évaluation (IPBES, ENCORE), un programme de formation renforcé, et un système de priorisation des actions.

Les principales dépendances de l'entreprise concernent l'eau douce, les ressources minérales et énergétiques, les services de régulation (climat, eaux, déchets), et les services culturels (bio-inspiration, image de marque). Les pressions identifiées sont fortes : artificialisation, surexploitation des ressources, pollutions multiples, changement climatique, fragmentation écologique, propagation d'EEE. L'analyse par métier précise l'intensité de chaque impact selon les secteurs (construction, routes, concessions, énergie...).

Eiffage met en œuvre des contributions volontaires, au-delà des obligations réglementaires : diagnostics écologiques systématiques, solutions de génie écologique, matériaux perméables, renaturation de carrières, réduction de la pollution lumineuse (trame noire, Luciole®), ou encore projets agrivoltaïques. Les enjeux prioritaires sont déclinés selon l'intensité des pressions et les différents métiers du groupe lutte contre l'artificialisation, préservation des sols et de l'eau, réduction des matériaux neufs, gestion des déchets, intégration dans la gouvernance et sensibilisation.

Le plan d'action EEN s'étend sur trois ans et comprend 11 actions cœur de métier, visant 90 % d'atteinte des objectifs dans chaque branche, et 2 actions complémentaires sur le pilotage transverse et le suivi semestriel en COMEX. Ainsi 186 sous actions opérationnelles sont mobilisées dans cette stratégie de réduction des impacts et de transformation vis-à-vis des enjeux biodiversité.

Les points forts du plan d'action :

- Le plan d'action EEN comporte des sous actions visant à réduire l'impact des activités de Eiffage sur la biodiversité, des sous actions de préservation des habitats et des services écosystémiques, des sous actions de restauration des écosystèmes et des sous actions "transformatrices" en lien avec la biodiversité. Chacune des 11 branches métiers comporte des sous actions opérationnelles dédiées à la biodiversité et qui répondent aux facteurs de pression identifiés par branche.
- Le suivi du plan d'action EEN est bâti sur des indicateurs communs à l'ensemble des branches métier. Le COMEX suit semestriellement l'avancement ; des comités de pilotage réguliers assurent coordination et mutualisation.
- Un outil interne permet le suivi détaillé avec indicateurs de type « météo de l'action ».
- Des échéances intermédiaires permettent un suivi annuel.

Les points d'amélioration pour consolider l'exemplarité

- Expliciter dans le plan d'action comment les sous actions permettent de répondre aux enjeux prioritaires globaux du groupe, identifiés dans l'état des lieux
- Constituer un comité externe de suivi intégrant experts de la biodiversité, clients et fournisseurs du groupe Eiffage.

Les qualités du plan d'action

- Les enjeux majeurs ont été identifiés
- Chaque action EEN correspond à un objectif d'avancement par branche métier. Des indicateurs sont fournis (part de projets accompagnés, réduction des consommations, etc.). Un système d'amélioration continue et des ajustements progressifs sont prévus jusqu'à 2030.
- Le plan d'action a été co-construit avec tous les métiers, intégrant des diagnostics et des actions spécifiques par branche. Il s'inscrit dans des cadres réglementaires et volontaires, et dans la recherche et la pédagogie.
- Des premiers résultats concrets sont observés (désartificialisation, valorisation accrue des déchets).

Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Se fixer des objectifs et des indicateurs de résultats sur la biodiversité ou sur les facteurs de pression, adaptés aux enjeux par branche (habitats restaurés, économies d'eau, etc.).
- Signaler les sous actions redondantes ou communes aux différentes branches, afin de préciser quelles sous actions sont spécifiques à un métier et quelles sous actions sont transversales à l'ensemble du groupe.
- Mieux valoriser les sous actions à fort impact pour la biodiversité dans la présentation du plan d'action EEN.
- Expliciter l'implication des parties prenantes externes à la construction du plan.
- Compléter le dispositif d'amélioration continue avec une mesure des effets globaux des ajustements réalisés et analyser l'évolution de l'ambition globale du plan d'action sur les facteurs d'érosion par rapport au précédent plan d'action.
- Documenter davantage les résultats obtenus sur la biodiversité ou ses facteurs d'érosion (ex. dépollution, inventaires).

Points d'amélioration pour renforcer le plan d'action

- Clarifier l'importance de l'enjeu de la pollution de l'air et définir un enjeu prioritaire sur les GES (qui même si elles sont traitées dans un plan d'action distinct, impactent fortement la biodiversité notamment pour le secteur du BTP)
- Préciser de manière détaillée l'additionnalité des actions par rapport aux cadres réglementaires de chaque métiers
- Intégrer des actions liées aux plans d'action climat et économie circulaire
- Justifier l'échelle métier de chaque sous action, notamment celles très ciblées.
- Préciser et quantifier les moyens humains, matériels et financiers provisionnés pour chaque action EEN lors du dépôt du plan d'action, ainsi que ceux effectivement mobilisés lors de la mise en œuvre

Le plan d'action EEN d'Eiffage dispose d'une base solide, portée par une mobilisation interne importante. Pour renforcer son impact et sa lisibilité, il est recommandé de mettre en avant les sous actions les plus structurantes pour la biodiversité et de mieux préciser pour chaque sous action leur portée métier, leur envergure et leur cohérence avec les enjeux prioritaires du groupe.

L'ajout d'indicateurs de résultats sur la biodiversité, différenciés par types d'habitats ou pressions, ainsi qu'une quantification des moyens alloués et mobilisés (par branche métier et par type d'action), permettra d'ancrer le plan dans une logique de redevabilité et d'amélioration continue. Une attention particulière doit également être portée à l'intégration des parties prenantes des filières amont et aval, afin de renforcer la cohérence du plan sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pour gagner en portée stratégique, il est utile de lier davantage le plan EEN aux autres démarches du groupe, notamment les stratégies Climat et Économie Circulaire, et de mieux traiter les impacts indirects ou importés liés aux approvisionnements. Enfin, la création d'un comité de suivi externe élargi favoriserait un regard croisé, stimulant et constructif sur les priorités, les résultats et les perspectives d'évolution du plan. Ces leviers permettront de hisser le plan à un niveau de maturité et d'ambition aligné avec les responsabilités du groupe Eiffage face aux enjeux de biodiversité.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action EEN

- Mettre en avant les sous actions "phares" à fort impact sur la biodiversité
- Préciser le nombre de sous actions correspondant à chaque facteur d'érosion de la biodiversité
- Ajouter des indicateurs de résultats sur la biodiversité en distinguant par type d'habitat, ou sur ses facteurs d'érosion
- Préciser en quoi chaque sous action est à l'échelle du métier, en termes d'impact/enjeux prioritaires et/ou de CA
- Associer les parties prenantes des filières amont (fourniture de matériaux, d'eau, d'électricité, d'équipements) et aval (clients) à la construction du plan d'action EEN

III.1.2 Complément au plan d'action EEN

- Prévoir des actions (ou une action agrégative) concernant les impacts importés d'Eiffage (par exemple impact de l'exploitation de ressources naturelles ou de la destruction d'habitats naturels à l'étranger pour la fourniture de matériaux ensuite importés en France)
- Faire le lien (sans nécessairement détailler les actions) avec la Stratégie Climat et la Stratégie Economie Circulaire du groupe en particulier pour tout ce qui concerne les transports, l'économie circulaire, la gestion des déchets, le réemploi, etc.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Donner davantage de résultats des sous actions sur les facteurs d'érosion de la biodiversité et mesurer, lorsque cela est pertinent, leur résultat direct sur la biodiversité
- Mesurer/préciser la diminution des 5 pressions sur la biodiversité à l'échelle de chaque métier et à l'échelle du groupe
- Préciser et quantifier les moyens humains, matériels et financiers provisionnés pour chaque action EEN lors du dépôt du plan d'action, ainsi que ceux effectivement mobilisés lors de la mise en œuvre
- Pour aller plus loin, constituer un comité externe composé, en plus de l'association Humanité et Biodiversité, de clients, de fournisseurs, d'experts spécifiques sur les enjeux d'Eiffage pour assurer le suivi.

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite particulièrement encourager l'entreprise sur plusieurs points d'amélioration :

- Identifier et rendre compte des liens entre les actions et leurs impacts ;
- Fixer des objectifs et des indicateurs de résultats sur la biodiversité ou sur les facteurs de pression ;
- Lier les activités de génie écologique aux autres métiers de l'entreprise en s'appuyant sur les Solutions fondées sur la nature.